

Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi
dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

Appel à Manifestation d'intérêt



**Animation du territoire sur la thématique
du réemploi et de la réutilisation dans le
secteur du Bâtiment**

Candidature à envoyer
pour le 11/04/2024 à 12h

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION VALOBAT.	3
II.	ENJEUX DE LA DEMANDE.	3
III.	ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	5
1.	Qui peut répondre ?	5
2.	Objectifs de l'AMI	5
3.	De quelles animations parle-t-on ?	5
4.	De quel territoire parle-t-on ?	7
5.	Quel est le public cible ?	8
6.	Quels sont les moyens alloués ?	8
IV.	ARTICLE 2 : ARTICULATION DES PARTIES PRENANTES, ROLE DE VALOBAT ET TRAÇABILITE	9
1.	Articulation des parties-prenantes	9
2.	Suivi et rôle de Valobat	9
3.	Information et communication à Valobat / reporting.	10
4.	Modalités de paiement	10
V.	ARTICLE 3 : MODALITE DE CANDIDATURE ET SELECTION	10
1.	Date de dépôt des dossiers	10
2.	Constitution du dossier de candidature	11
3.	Questions	12
4.	Modalités et critères de sélection	12
5.	Processus et Calendrier	13

Animation du territoire

I. Présentation Valobat.

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus, dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

II. Enjeux de la demande.

Opérationnelle depuis 2023, la filière se déploie auprès des différents canaux de reprise. Parmi ses missions, VALOBAT doit également œuvrer pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi et de la réutilisation.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation par exemple.

Il s'avère que le marché du réemploi et de la réutilisation dans le secteur du bâtiment est en plein renouveau, étant amené à passer d'un marché de niche actuellement à un marché d'opportunités à l'avenir.

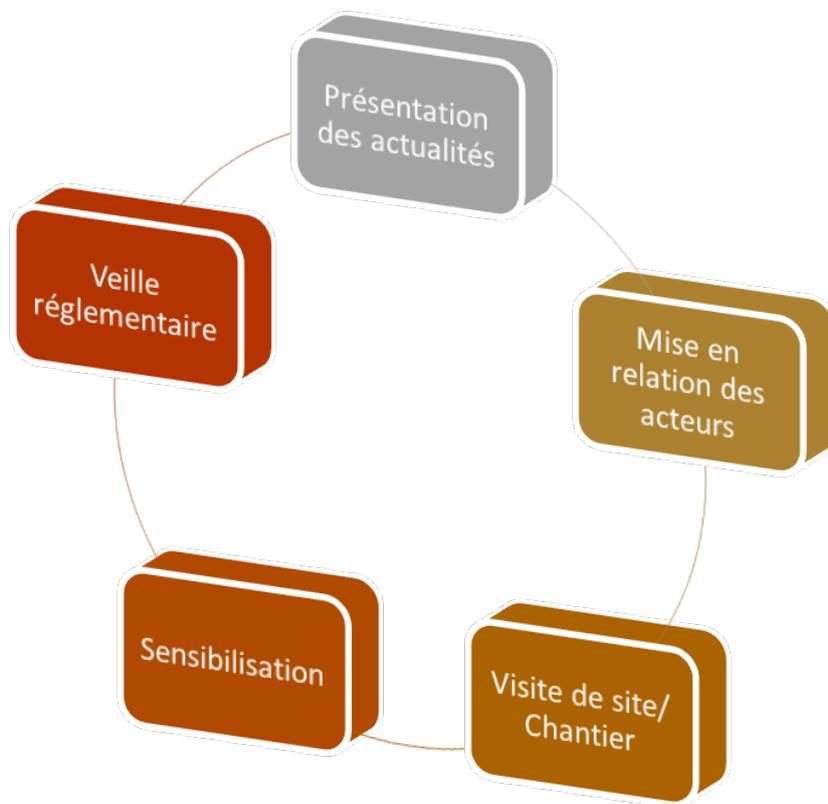
Valobat souhaite donc participer au développement du réemploi en accompagnant l'ensemble des acteurs du bâtiment et du réemploi dans ce renouveau.

Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi
dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

Si l'ensemble des pratiques du réemploi commencent à être reconnues et mises en place, il semble primordial de les appliquer localement. En effet, afin de garder une cohérence à la fois écologique et économique, les solutions en termes de réemploi des matériaux en construction doivent idéalement être de proximité.

Il apparaît cependant à ce stade un besoin de communication afin de faire connaître les initiatives locales et mettre en relation les différents acteurs du réemploi et de la construction.

L'enjeu de cette animation est de créer et maintenir la dynamique entre les acteurs du réemploi PMCB dans le territoire, une diffusion du savoir / des informations locales et régionales et de toute action/ projet de nature à promouvoir et déployer le réemploi. Cette animation doit donc être adaptée à la maturité du territoire sur les thématiques du réemploi.



Valobat souhaite contribuer au développement de ces réseaux d'animation sur l'ensemble du territoire Hexagonale ainsi que sur la Martinique et la Guyane

III. Article 1 : Objet de l'appel à Manifestation d'Intérêt

1. Qui peut répondre ?

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse à l'ensemble des **acteurs du réemploi** ou **animateurs territoriaux** souhaitant développer leurs **activités d'animation** et de **promotion du réemploi et de la réutilisation dans le secteur du Bâtiment**. Cet AMI concerne donc autant les associations que les entreprises privées ou les collectivités.

2. Objectifs de l'AMI

Cet AMI a pour vocation de dynamiser l'écosystème Réemploi et Réutilisation à l'échelle des régions. Il doit notamment permettre une meilleure mise en relation des différents acteurs et créer une émulation sur les thématiques du réemploi et de la réutilisation.

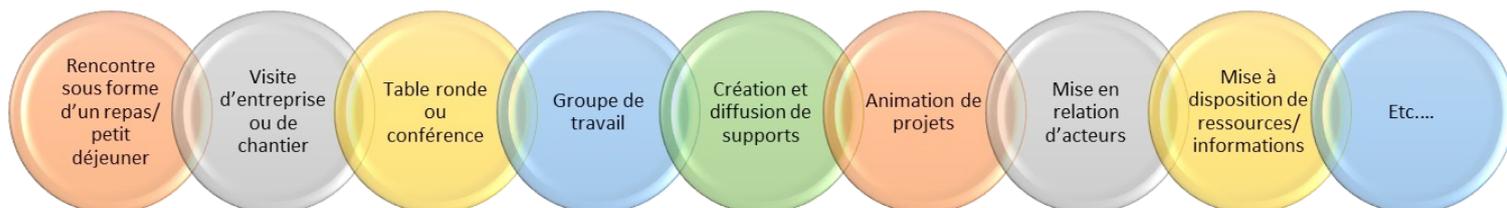
3. De quelles animations parle-t-on ?

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt concerne une **animation territoriale et régionale** sur la thématique du **réemploi et de la réutilisation dans le secteur du Bâtiment**.

Le candidat est laissé libre dans la proposition de son projet d'animation, que ce soit sur le fond (thématiques abordées) ou sur la forme (type d'animations). Il est cependant souhaité une cohérence dans l'enchaînement des animations afin que celles-ci restent bénéfiques et pertinentes sur le territoire.

La forme des animations est laissée libre aux candidats, qui pourront présenter l'ensemble des propositions qui leur semble les plus adaptées.

Celles-ci pourront par exemple être des :



Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

Ci-dessous quelques exemples de thématiques pouvant être abordées lors des animations :



Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

A noter : Dans le cadre de son rôle d'animation et de diffusion des pratiques, il est également demandé aux porteurs de projets de **présenter et promouvoir les solutions, outils et actions déployés par Valobat relatifs à la gestion des PMCB** de manière générale. Il peut par exemple s'agir d'évoquer l'offre de formations proposée par Valobat sur les sujets du réemploi mais également renseigner les professionnels sur les modalités de collecte des déchets PMCB mis en œuvre par Valobat.

Pour cela, les candidats retenus bénéficieront d'une journée de présentation de Valobat et pourront s'appuyer sur nos Responsables de Régions.

Les animations doivent donc contenir à la fois des thématiques réemploi mais également présenter les solutions Valobat.

L'ensemble des animations doit permettre une mise en relation et une montée en compétence des acteurs locaux y assistant. L'animation ne peut donc se limiter à des sensibilisations ponctuelles. Il est attendu une progression dans les thématiques abordées afin de conserver la dynamique des interventions et l'implication des acteurs locaux sur la durée. Ces animations doivent être adaptées au contexte local et notamment à la maturité des acteurs sur les thématiques du réemploi.

4. De quel territoire parle-t-on ?

Valobat souhaite impliquer l'ensemble des régions couvertes par son agrément dans son Appel à Manifestation d'Intérêt, à savoir la France Hexagonale, la Guyane et la Martinique.



Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

Valobat souhaitant financer **1 animateur par région administrative** sur la France Hexagonale, ainsi qu'1 animateur pour la Martinique et 1 animateur pour la Guyane, il est demandé aux candidats de répondre à cette échelle.

1 candidat peut cependant se positionner sur plusieurs régions et départements DROM COM dans la mesure où il dépose 1 dossier de candidature pour chaque territoire concerné.

Un ancrage régional sera demandé à chaque candidat, notamment en cas de candidature sur plusieurs territoires.

Valobat se réserve le droit de financer 2 projets par région dans la mesure où les projets sont pertinents et complémentaires.

5. Quel est le public cible ?

La cible de ces animations est :

- L'ensemble des acteurs concernés par la thématique du réemploi et de la réutilisation dans le secteur du bâtiment (Maitre d'ouvrage, entreprises travaux, écoles d'ingénieurs/d'architectes et universitaires...)
- L'ensemble des acteurs de l'économie circulaire plus largement (structure de l'ESS, association, entreprises de l'économie circulaire...) mais également les acteurs de l'économie traditionnelle engagés dans le réemploi.
- L'ensemble des acteurs territoriaux (distributeurs de matériaux, collectivités...) pouvant relayer plus largement les informations ou initiatives sur leur territoire (ouverture d'une structure ESS, journée porte ouverte...)
- ...

Le point commun à l'ensemble de ces acteurs est leur appartenance au territoire et leur ancrage dans son économie.

6. Quels sont les moyens alloués ?

Le présent AMI vise à identifier les acteurs intéressés pour bénéficier des financements décrits ci-dessous et recueillir leur candidature :

- Valobat souhaite prendre en charge pour chaque région administrative et département DROM COM les ressources humaines affectées à l'animation à hauteur de 0,4 ETP sur une durée d'un an et pour un montant maximum de 20000 €.
- Ce financement a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets pour leur permettre d'étendre leurs réseaux, diversifier les thématiques abordées et développer leurs possibilités d'animations afin d'accélérer la mise en place du marché du réemploi et de la réutilisation sur leur secteur.
- La reconduction annuelle des financements sera possible et strictement conditionnée à la bonne mise en œuvre des animations, à la fourniture des bilans d'activités et à la présentation du programme d'animation de l'année suivante.

Elles ne pourront excéder la durée de l'agrément de Valobat en tant qu'éco organisme PMCB soit le 31 décembre 2027.

- Les actions des porteurs de projets bénéficieront d'une mise en lumière de l'ensemble de leurs activités par Valobat afin de faciliter le développement de leur réseau d'animation.

IV. Article 2 : Articulation des parties prenantes, rôle de Valobat et traçabilité

1. Articulation des parties-prenantes

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre Valobat et le candidat. Celle-ci décrira précisément le projet d'animation retenu ainsi que les conditions de sa réalisation, notamment en termes d'objectif d'animations annuelles.

Valobat n'apporte aucune contribution à la création des animations qui sont laissées libre au porteur de projet. Il sera cependant demandé aux candidats retenus d'apposer le logo Valobat sur leurs outils de communication et de mentionner la participation de Valobat au financement des animations.

2. Suivi et rôle de Valobat

Valobat s'engage à participer à la promotion des animations retenues dans le cadre d'un programme global d'animations mis en ligne sur son site internet, relayé sur les réseaux sociaux et auprès de la presse.

A noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action de Valobat, le porteur de projet doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.

Valobat laissera le porteur de projet libre de son organisation et de son animation durant l'année, seuls des points trimestriels et un bilan annuel seront demandés. Ceux-ci permettront au porteur de projet de présenter les animations réalisées.

En cas de besoin, des points intermédiaires pourront être organisés entre Valobat et le porteur de projet.

Le responsable Régional Valobat et les Responsables Réemploi devront être conviés aux différentes animations.

3. Information et communication à Valobat / reporting.

Le porteur de projet s'engage à :

- Participer à une réunion de lancement des animations
- Participer à une journée de présentation de Valobat et de ses outils
- Fournir des bilans trimestriels des animations
- Etablir un bilan annuel des animations
- Participer à une réunion de fin de convention avec l'ensemble des candidats retenus, et où chaque porteur de projet présentera son animation phare

Les bilans trimestriels et annuels incluront un bilan financier, un rapport sur les activités menées et les partenaires du projet. Le porteur de projet devra notamment montrer de quelle façon son projet a répondu aux problématiques identifiées ici avec quelques indicateurs chiffrés (exemple : temps passé, nombre d'événements / ateliers ouverts au public, niveau de fréquentation).

4. Modalités de paiement

Les modalités de paiement seront les suivantes :

- 40% à la signature de la convention
- 30% à réception du deuxième bilan trimestriel (sous réserve du respect du planning des animations envisagées)
- Solde à réception du bilan annuel (sous réserve du respect du planning des animations envisagées).

Le solde à verser sera calculé en fonction des animations réellement effectuées par rapport aux animations prévues à la signature de la convention.

V. Article 3 : Modalité de candidature et sélection

1. Date de dépôt des dossiers

Le dossier complet devra être transmis par mail à Marianne GOURCUFF marianne.gourcuff@valobat.fr pour le 11/04/2024 à 12h.

2. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra reprendre les points suivants :

1. Une présentation administrative du porteur de projet

- Une fiche descriptive de la structure porteuse indiquant la dénomination, sa forme juridique, son siège social, la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Les statuts de l'association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une association ;
- Un extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité si le candidat est une société ;
- Tous documents relatifs à ses références professionnelles ;
- Les coordonnées de la ou des personnes qui seront chargées de la mise en œuvre du projet et de la signature de la convention.

2. Une présentation de la structure

- Quelles sont les activités exercées par la structure ?
- Quels sont les moyens humains dont la structure dispose ? (Préciser le statut : salarié, bénévole... etc.) ?
- Quelles sont vos compétences respectives ? (Joindre éventuellement les CV de l'équipe projet)
- Quel est le territoire d'intervention ?
- De quel budget la structure dispose-t-elle actuellement pour l'animation ?

3. Une présentation du projet

Le candidat présentera dans son projet les aspects techniques, humains, financiers et territoriaux envisagés afin de réaliser les animations sur un **maximum de 5 pages**.

- En introduction, le candidat présentera son analyse sur l'état actuel du réemploi / réutilisation des PMCB et des animations relatives à ce sujet. Le candidat expliquera également pourquoi il dépose un dossier de candidature, comment son projet va répondre à son analyse et ce qu'il va pouvoir apporter à l'écosystème Réemploi et Réutilisation.
- En présentation du projet, le candidat précisera :
 - Les types d'animations qu'il souhaite proposer (atelier, journées porte ouverte, rencontre professionnelles...),

Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

- Les thématiques vers lesquelles il oriente ses animations (plan global des thématiques sur la durée du partenariat),
 - Le contenu et le déroulé de quelques ateliers ou animations,
 - Le public qu'est susceptible de rassembler le porteur de projet,
 - Le dimensionnement annuel des activités (nombre de rencontres, nombre de salons...),
 - Le nombre de personnes ciblées,
 - Le planning prévisionnel des animations,
- Le candidat présentera également dans son dossier les moyens matériels et humains prévus pour les animations sur la durée du partenariat
 - Le candidat établira le budget prévisionnel et un plan de financement annuel pour ces animations
 - Enfin, le dossier comportera une description du contenu envisagé pour les livrables trimestriels et annuel.

Le candidat peut également ajouter à son dossier tout élément permettant à Valobat de saisir la nature du projet et sa pertinence dans le cadre du développement des actions de réemploi et de réutilisation que souhaite promouvoir Valobat.

3. Questions

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par mail à l'adresse suivante : "Marianne GOURCUFF" <marianne.gourcuff@valobat.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures.

4. Modalités et critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **Compétences du ou des porteurs de projet :**
 - Références et compétences sur la thématique du réemploi et de la réutilisation ainsi que dans le domaine de l'animation territoriale ;
 - Capacité à toucher les cibles des animations à travers son réseau déjà constitué ;
- **Qualité du projet :**
 - Qualité du projet présenté : technique, organisationnelle, pédagogique et intérêt global de l'animation ;
 - Pertinence des thématiques, ateliers, planifications... proposées ;
 - Contribution du projet à la mise en œuvre de la politique de développement du réemploi dans le secteur du bâtiment que souhaite développer Valobat ;

Appel à Manifestation d'Intérêt – Animation du territoire sur la thématique du réemploi dans le secteur du Bâtiment – Cahier des charges - Valobat

- **Ancrage territorial / régional du ou des porteurs de projet :**
 - Déploiement territorial des animations annoncé cohérent avec les implantations du porteur de projet ;
 - Connaissance des particularités de son territoire en termes de réemploi et de construction ;
- **Moyens financiers et humains :**
 - Adéquation du projet au regard des moyens mis à disposition et du calendrier global des programmations d'animation ;
 - Adéquation du budget présenté avec le contenu des animations ;

5. Processus et Calendrier

Les candidats sont invités à prendre contact avant le dépôt d'un dossier, avec la référente de cet AMI : Marianne GOURCUFF – Animatrice Réemploi – marianne.gourcuff@valobat.fr

La date limite de dépôt du dossier est le : 11/04/2024 à 12h.

Au préalable, Valobat organisera un webinaire de présentation pour répondre aux questions des différents candidats. Ce webinaire est programmé le 13/03/2024 à 10h.

La sélection sera ensuite effectuée par Valobat qui se réserve le droit d'auditionner les candidats. Cette phase de sélection est prévue pour le mois de Mai 2024.

Les porteurs de projets sélectionnés recevront d'une convention de partenariat par Valobat précisant le montant du financement, les conditions et les modalités de versement ainsi qu'une description des engagements de chacune des parties.

Une fois cette convention signée les animations financées pourront alors démarrer. Ce démarrage est prévu pour le mois de Juin 2024.